

Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance	plénière

Rue du Lombard, 69 – Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

Ordre du jour

Vendredi 28 octobre 2022 – 9h00 et 14h30

1. Communications

- 2. Déclaration de politique générale (article 81 du Règlement)
 - 2.1. Présentation de la déclaration de politique générale par Mme Barbara Trachte, ministre-présidente du Collège
 - 2.2. Discussion

3. Examen des projets et des propositions

- 3.1. Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 12 mai 2022 conclu entre la Communauté flamande, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune modifiant l'accord de coopération du 20 décembre 2018 entre la Communauté flamande, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune relatif au parcours d'accueil obligatoire des primo-arrivants à Bruxelles-Capitale doc. 94 (2021-2022) n° 1 et doc. 94 (2022-2023) n° 2
 - Rapporteuse : Mme Farida Tahar
 - Discussion générale
 - Discussion des articles

3.2. Projet de décret modifiant le décret du 9 mai 2019 relatif à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des institutions publiques de la Commission communautaire française

doc. 96 (2021-2022) n° 1 et doc. 96 (2022-2023) n° 2

- Rapporteuse : Mme Farida Tahar
- Discussion générale
- Discussion des articles
- 3.3. Proposition de modifications du statut du personnel des services permanents de l'Assemblée de la Commission communautaire française déposée par Mme Magali Plovie, au nom du Parlement francophone bruxellois doc. 98 (2022-2023) nos 1 et 2
 - Rapporteur : M. Hasan Koyuncu
 - Discussion générale
 - Discussion des articles

4. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 11h30)

fixée(s) à 14h30.

5. Reprise de la discussion de la déclaration de politique générale

- 5.1. Réponse du Collège
- 5.2. Réplique

6. Vote

des points dont la discussion est terminée, à partir de 15h30.

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés (ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21